

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2015

Numéro de version 1501

Révision: 05.02.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Dentatec**
Code du produit: 3010-0561

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations déconseillées: Pas d'autres informations importantes disponibles.
Emploi de la substance / de la préparation: Produit de mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Fournisseur: SIRONA Dental Systems GmbH
Fabrikstraße 31
D-64625 Bensheim

<http://www.sirona.de>

Téléphone: +49(0)6251/16-3440
Téléfax: +49(0)6251/16-2935

Producteur: Graichen Produktions-und Vertriebs-GmbH
Darmstädterstraße 127-129
D-64625 Bensheim

Service chargé des renseignements: Département "sécurité des produits"

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Service de consultation en cas d'intoxication university Mainz +49(0)6131/19240
Information de poison: +49(0)700/GIFTINFO

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xi; Irritant

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P281

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P262

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P315

Consulter immédiatement un médecin.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

Non applicable.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2015

Numéro de version 1501

Révision: 05.02.2015

Nom du produit: Dentatec

. vPvB: Non applicable.

(suite de la page 1)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

. 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

CAS: 7732-18-5 EINECS: 231-791-2	Wasser	2,5-10%
. Description: Produit de melange		
. Composants dangereux:		
CAS: 56-81-5 EINECS: 200-289-5	glycerol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	50-100%
CAS: 52-51-7 EINECS: 200-143-0	bronopol (DCI) ☒ Xn R21/22; ☒ Xi R37/38-41; ☒ N R50 ☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Aquatic Acute 1, H400; ☒ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	< 2,5%
CAS: 55965-84-9	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) ☒ T R23/24/25; ☒ C R34; ☒ Xi R43; ☒ N R50/53 ☒ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ☒ Skin Corr. 1B, H314; ☒ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ☒ Skin Sens. 1, H317	< 2,5%

. Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

. 4.1 Description des premiers secours

. Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Position et transport en position latérale stable.

. Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

. Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

. Après contact avec les yeux:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

. Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

. 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

. 5.1 Moyens d'extinction

. Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

. Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

. 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Dioxyde de soufre (SO₂)
Chlorure d'hydrogène (HCl)
Oxyde d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO₂)
Gaz hydrobrom (HBr)

. 5.3 Conseils aux pompiers

. Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

. 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

. 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

. 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2015

Numéro de version 1501

Révision: 05.02.2015

Nom du produit: Dentatec**6.4 Référence à d'autres sections**

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

. Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

. Stockage:

. Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

. Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

. Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit de mélange

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

. Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

. Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

56-81-5 glycerolVME Valeur à long terme: 10 mg/m³

. No CAS Désignation de la substance % Type Valeur Unité

. Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:

Pays	Substance(s)	Catégorie	mg/m ³
Allemagne	2-methyl-4-isothiazolin-3-on	MAK	0,05
	5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-on	MAK	0,05

. Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

. Equipement de protection individuel:

. Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

. Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire.

. Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

. Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,7 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

. Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 0,7 mm 480min (8h) EN374

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en PVA

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2015

Numéro de version 1501

Révision: 05.02.2015

Nom du produit: Dentatec

. Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques

(suite de la page 3)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

. 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

. Indications générales

. Aspect:

Forme: Liquide
Couleur: Incolore
Odeur: Caractéristique
Seuil olfactif: Non déterminé.

. valeur du pH à 20 °C: > 4

. Changement d'état

Point d'ébullition: 100 °C

. Point d'éclair > 100 °C

. Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

. Température d'inflammation: 400 °C

. Température de décomposition: Non déterminé.

. Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

. Danger d'explosion: Non déterminé.

. Limites d'explosion:

Inférieure: 0,9 Vol %
Supérieure: Non déterminé.

. Pression de vapeur à 20 °C: 0,1 hPa

. Densité à 20 °C: 1,2324 g/cm³

. Densité relative: Non déterminé.

. Densité de vapeur: Non déterminé.

. Vitesse d'évaporation: Non déterminé.

. Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Pas ou peu miscible

. Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

. Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.

Cinématique: Non déterminé.

. 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

. 10.1 Réactivité

. 10.2 Stabilité chimique

. Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

. 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.
Réactions aux agents d'oxydation puissants.

. 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 10.5 Matières incompatibles:

Agents d'oxydation

. 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Gaz hydrochlorique (HCl)
Gaz nitreux
Dioxyde de soufre

SECTION 11: Informations toxicologiques

. 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

. Toxicité aiguë:

. Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Toxicological information (External MSDS)

2-Brom-2-nitropropan-1,3-diol: Acute toxicity, oral :254 mg/kg rat.

Acute toxicity, dermal :>1600 mg/kg

mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H

-isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1):

Acute toxicity, oral :457 mg/kg rat.

Acute toxicity, dermal :>2000 mg/kg rat.

Acute toxicity, dermal :660 mg/kg rabbit.

52-51-7 bronopol (DCI)

Oral	LD50	254 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2015

Numéro de version 1501

Révision: 05.02.2015

Nom du produit: Dentatec

(suite de la page 4)

Dermique | LD50 | 1600 mg/kg (rat)

- . Effet primaire d'irritation:
 . de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.
 . des yeux: irritant éffect
 . Sensibilisation: Sensibilisation possible par contact avec la peau.
 . Indications toxicologiques complémentaires: Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
 Irritant

SECTION 12: Informations écologiques

- . **12.1 Toxicité**
 . Toxicité aquatique: 2-Brom-2-nitropropan-1,3-diol
 Aquatotoxicity LC50: 96h:41.2 mg/l Oncorhynchus mykiss
 LC50: 96h:35.7 mg/l Lepomis macrochirus
 EC50:48h:1.4 mg/l Daphnia magna
 EC50:72h:0.4 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
 EC50:16h:>50 mg/l Pseudomonas putida
 mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H
 -isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)
 Aquatotoxicity LC50: 96h:0.19 mg/l Oncorhynchus mykiss
 LC50: 96h:0.28 mg/l Lepomis macrochirus
 EC50:48h:0.16 mg/l Daphnia magna
 EC50:72h:0.018 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
 EC50:16h:5.7 mg/l Pseudomonas putida
- . **12.2 Persistance et dégradabilité**
 . **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
 . **12.4 Mobilité dans le sol**
 . Autres indications écologiques: Pas d'autres informations importantes disponibles.
 . Indications générales: Pas d'autres informations importantes disponibles.
 Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- . **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 . PBT: Non applicable.
 . vPvB: Non applicable.
 . **12.6 Autres effets néfastes**
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- . **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
 . Recommandation: Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
 . Emballages non nettoyés:
 . Recommandation: L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- . **14.1 No ONU**
 . ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- . **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
 . ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- . **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
 . ADR, ADN, IMDG, IATA néant
 . Classe néant
- . **14.4 Groupe d'emballage**
 . ADR, IMDG, IATA néant
- . **14.5 Dangers pour l'environnement:**
 . Marine Pollutant: Non
- . **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- . **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.
- . Indications complémentaires de transport: Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
 . "Règlement type" de l'ONU: -

SECTION 15: Informations réglementaires

- . **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 . Prescriptions nationales:

Classe	Perte %
Wasser NK	2,5-10 50-100

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2015

Numéro de version 1501

Révision: 05.02.2015

Nom du produit: Dentatec

(suite de la page 5)

. Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

. **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. Service établissant la fiche technique:

Département "sécurité des produits"

. Acronymes et abréviations:

Acute Tox. 3: Acute toxicity, Hazard Category 3

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

. * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR